

# DÉCOR LE MONDE

CHAQUE MOIS, UN SUJET LIÉ À L'ACTUALITÉ DES DROITS HUMAINS OU À L'ÉVOLUTION DE NOS SOCIÉTÉS, À DISCUTER DANS VOTRE GROUPE AMNESTY.

OCTOBRE 2019

## PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Allons bon ! Voici qu'Amnesty International travaille sur l'environnement et le climat, maintenant ! L'organisation a même appelé à participer aux fameuses grèves pour le climat et a défilé, avec tambours et trompettes, dans les manifestations réclamant des mesures concrètes et significatives pour lutter contre le changement climatique ! N'est-on pas un peu loin des deux Portugais qui, en 1960, avaient trinqué à la liberté sur une place de Lisbonne<sup>1</sup> ?

La vocation des DcoD le Monde n'est pas tant d'informer que d'alimenter la réflexion et le débat, il n'est donc question ici ni de détailler les violations des droits humains liées à ce thème ni de développer la stratégie de l'organisation pour la promotion, la défense et le développement des droits humains qui dépendent d'un environnement « en bon état ». Celle-ci est encore à l'examen et viendra en son temps.

## UN DÉCOR, VITE PLANTÉ, QUAND MÊME

### Le changement climatique a un impact sur les droits humains

D'après les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme<sup>2</sup>, le changement climatique est « l'un des plus grands défis de notre temps en matière de droits de l'homme ». Par exemple, si la température planétaire augmente de 3-4 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle, 330 millions de personnes pourraient être déplacées de façon permanente ou temporaire en raison des inondations. Le nombre de personnes souffrant de famine pourrait augmenter de 600 millions<sup>3</sup> d'ici à 2080.

Plus le changement climatique sera important, plus nombreuses seront les personnes qui en subiront les effets néfastes sur leur accès, entre autres, aux droits à la vie, à l'alimentation, à la santé, au logement, à l'eau et à des installations sanitaires. On sait en outre d'ores et déjà qu'il touchera de manière disproportionnée celles et ceux qui sont plus marginalisé-e-s ou victimes de discrimination.

---

<sup>1</sup> Le fait historique est contesté (voir <https://www.courrierinternational.com/article/2013/06/13/1960-la-belle-legende-d-amnesty>), mais peu importe ici...

<sup>2</sup> Les « procédures spéciales » désignent les mécanismes mis en place par le Conseil des droits de l'homme, qui s'occupent de la situation spécifique d'un pays ou de questions thématiques dans toutes les régions du monde. Il peut s'agir d'un-e rapporteur-e spécial, d'un-e expert-e indépendant-e ou d'un groupe de travail.

<sup>3</sup> C'est beaucoup. Si vous dites « un être humain » 600 millions de fois, sans discontinuer, il vous faudra plus de 19 ans quand même pour arriver au nombre.

## Les mesures pour atténuer le changement climatique peuvent avoir un impact sur les droits humains

L'impact du changement climatique est beaucoup étudié, notamment par des organisations qui n'ont pas attendu Amnesty International pour s'y intéresser. Par contre, la question de l'impact, sur les droits humains, des mesures que l'on pourrait prendre pour atténuer le changement climatique est beaucoup moins documentée. C'est peut-être dans ce registre, qui prendra de l'ampleur, qu'Amnesty pourrait avoir la valeur ajoutée la plus importante.

Ces enjeux sont considérables.

On a, par exemple, beaucoup parlé des agro-carburants. Le principe est simple. On cultive certaines plantes qui captent le CO<sub>2</sub> dans l'air et réduit donc la concentration de celui-ci. La plante est ensuite transformée en carburant. Bien sûr, quand ce combustible est brûlé, il dégagera du CO<sub>2</sub>, mais, au total, émission et captation de gaz carbonique s'équilibrent. Ce qui n'est pas le cas avec les combustibles fossiles qui rejettent du CO<sub>2</sub> sans en capter. L'idée est séduisante.

On devrait dire qu'elle « était » séduisante. Les besoins en carburant sont tels qu'il faut, pour produire des agro-carburants, cultiver de nouvelles terres. Où trouve-t-on de nouvelles terres fertiles ? Sous la forêt amazonienne. Voici donc que, pour protéger le climat, on se met à détruire notre meilleure alliée contre le changement climatique ! Absurde !

On a beaucoup parlé de cette absurdité écologique de prétendre limiter le CO<sub>2</sub> présent dans l'atmosphère en abattant des arbres et en réduisant la biodiversité dont ils sont le sanctuaire. On a aussi – mais beaucoup moins – dénoncé que des populations indigènes voyaient leurs terres accaparées par de riches propriétaires terriens. On a aussi – mais beaucoup moins – mis en évidence le nombre de personnes qui ont gonflé les bidonvilles des grandes métropoles du pays, là où leurs droits économiques et sociaux sont bafoués à grande échelle.

Un autre exemple : les voitures électriques sont présentées comme la solution propre. Elles ne produisent pas de CO<sub>2</sub>. L'autonomie de ces véhicules dépend de leurs batteries. Aujourd'hui, les plus performantes d'entre elles comprennent du cobalt. D'après une enquête menée en 2016 dans le sud de la République démocratique du Congo, des enfants et des adultes extraient manuellement le cobalt dans des mines ; ils sont exposés à de graves risques sanitaires et ne sont ni protégés par le gouvernement ni respectés par les entreprises qui tirent profit de leur travail.

C'est bien de lutter contre le changement climatique, mais il faut veiller à ce que les solutions que l'on met en place ne portent pas atteinte aux droits humains.



Greta Thunberg recevant, des mains du Secrétaire général d'Amnesty Kumi Naidoo, le prix d'Ambassadrice de conscience 2019.

## **LA NOUVEAUTÉ (OU PAS) : L'ÉCHELLE GLOBALE**

Au commencement, Amnesty International intervenait en faveur de personnes, avec un prénom, un nom, une histoire, un visage parfois.

Tout en poursuivant ainsi, elle est ensuite intervenue aussi auprès d'autorités nationales afin de porter des revendications plus larges : abolir la peine de mort au Japon, fermer Guantanamo, prendre des mesures contre la mortalité maternelle au Burkina Faso ou contre la violence faite aux femmes en Belgique, par exemple. Mine de rien, cela devient un travail d'une autre nature. Il concerne toujours des personnes humaines, assurément, et en grand nombre, mais celles-ci ne portent pas un visage distinct.

Et puis, il y a eu l'inlassable travail de plaider auprès de toutes les autorités du monde pour qu'elles adoptent les statuts de la Cour pénale internationale. Ce n'est plus dans tel ou tel pays qu'il faut changer quelque chose, mais au niveau de toute la planète. Un combat pas encore complètement gagné, du reste, plusieurs pays – et non des moindres – résistant encore et toujours au développement des droits humains.

Le travail des militant-e-s d'Amnesty International pour favoriser l'adoption du Traité des Nations unies sur le commerce des armes fut également considérable avant son adoption en 2011. Il s'agissait, là encore, d'un travail de portée globale, profitable à des milliards de personnes sans que leur visage puisse être clairement distingué.

Amnesty International est donc habituée aux combats de grande ampleur, et de les mener, du reste, en étroit partenariat avec d'autres acteurs aux intérêts convergents. Ce sera encore le cas sur les questions relatives au changement climatique.

Une autre ressemblance entre le long travail pour la signature du traité sur le commerce des armes et la question climatique est ce que les économistes appellent le « passager clandestin » à l'image de cette personne qui profite d'une infrastructure sans participer à son financement. De même, dans les deux cas cités, l'État qui se tient à l'écart de tels engagements peut en retirer un avantage comparatif. Que les États-Unis d'Amérique n'aient jamais signé le Traité susmentionné permet (ou devrait permettre) aux entreprises d'armement américaines de décrocher des contrats auxquels les entreprises issues des pays signataires n'ont plus accès. De même, tout le monde profite des efforts consentis par les États qui acceptent de s'engager dans une réduction des gaz à effet de serre, même ceux qui ne consentent à aucun effort. Cela incite moins à souscrire seul à des engagements coûteux qu'à se la couler douce et à profiter des autres.

## **DES DROITS HUMAINS À CONSOMMER AVEC MODÉRATION ?**

Certain-e-s ont confiance dans la technologie pour sortir l'Humanité de ce mauvais pas. Selon elles et eux, les savant-e-s inventeront des moyens de maintenir nos conditions de vie d'une façon qui respecte l'environnement.

D'autres croient qu'il faudra se résoudre à changer radicalement notre mode de vie. Notre représentation de ce qu'est la manière « normale » de mener son existence devra, à leur estime, évoluer considérablement, dans le sens d'une plus grande sobriété.

Probablement la fin de l'histoire – si nous nous en sortons – conjuguera-t-elle ces deux pistes.

Intéressons-nous à cette sobriété, parfois qualifiée d'« heureuse » pour se donner du courage.

Porte-t-elle atteinte aux droits humains ?

La surconsommation n'est pas un droit humain. On démontre par ailleurs que la quantité de nourriture produite sur Terre suffirait à nourrir l'Humanité entière, même si toutes les exploitations adoptaient désormais des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Le droit à l'alimentation n'est donc, en principe, pas en danger (que du contraire) pour peu que des mesures notamment redistributives soient prises.

Compte tenu de l'empreinte écologique de la production de viande (consommation d'eau, transport de la nourriture du bétail et des carcasses, occupation des terres, production de gaz à effets de serre via les flatulences de ces herbivores,

etc.), il s'agirait d'en réduire drastiquement la consommation. Peut-on considérer qu'il s'agit là d'une atteinte à la liberté individuelle ? N'ai-je pas le droit, si j'en ai envie et si je puis me la payer, de consommer mon entrecôte quotidienne ? Un éventuel rationnement, par exemple, serait-il attentatoire aux droits humains ?

Les économistes démontrent que des rationnements autoritaires nuisent à une certaine efficacité économique globale que le libre marché, quant à lui, atteint à tous les coups (sous certaines conditions peu réalistes, quand même !). Il serait toutefois inexact de penser que la liberté de marché figure au rang des droits humains fondamentaux.

Imaginons que l'on décide de limiter considérablement le trafic aérien. Une première option consiste à conserver des prix abordables pour les vols, mais à n'autoriser d'entrer dans un avion qu'à certaines conditions précises qui seraient jugées en valoir la peine. En cas de litige, une juridiction internationale juge le dossier et autorise, ou non, l'octroi d'un billet d'avion. Une deuxième option consiste à imposer des taxes de plus en plus élevées jusqu'à ce que la demande de billets ait diminué au niveau souhaité. Dans ce cas, les riches continueraient à voler pour des raisons futiles et les pauvres qui en auraient vraiment besoin ne pourraient pas se l'offrir. Quelle solution, pour y arriver, serait-elle la plus respectueuse des droits humains ?

Le droit à la culture se trouve-t-il entravé si l'offre culturelle est moins abondante et/ou si les moyens d'accès à un théâtre, un cinéma ou un musée sont plus rares ? Le droit à la santé est-il affecté par une sobriété qui rendrait certains soins inaccessibles ?

On ne peut répondre à ces questions en oubliant que la vie impose toujours d'arbitrer entre les droits humains. Parfois, le droit à la propriété est sacrifié à l'autel de l'intérêt général (cas d'une expropriation pour faire passer une voie de RER, par exemple). Parfois le respect de l'intégrité physique est lui aussi sacrifié à l'autel de l'intérêt général et du droit à la santé (obligation de vaccin contre telle maladie pour telle catégorie de la population). De même, ne serait-il pas légitime de sacrifier un éventuel et prétendu droit à la liberté de consommation (qui n'existe pas dans les textes, mais revendiqué par le système dans lequel on vit comme une annexe du droit de propriété) à l'autel de l'intérêt général ?

## **ET DEMAIN, LES ABEILLES ?**

Amnesty International combat le changement climatique au nom des droits humains qu'il menace. Est-ce à dire que ce mouvement s'intéressera aussi, demain, à la santé des abeilles, à la préservation de la biodiversité et au bien-être animal ?

Il est de plus en plus clair que le système agricole hérité des années soixante et septante et de la fameuse « Révolution verte », qui a permis de multiplier les rendements et de sauver de la faim des centaines de millions de personnes, arrive peu à peu à bout de souffle en raison de l'appauvrissement des sols, de la raréfaction de certains intrants et de sa surconsommation d'eau. Ces questions de nature écologique ont un impact sur l'alimentation qui est un droit humain.

Il est de plus en plus clair également que la pollution de l'air, notamment liée à l'émission de particules fines produites entre autres par certains moyens de transport, la pollution de l'eau, notamment en raison de l'épandage considérable de nitrates pour fertiliser les champs, et le recours considérable aux matières plastiques qui ne se décomposent pas et se retrouvent dans les organismes, atteignent des niveaux inquiétants. Ces questions de nature écologique ont un impact sur la santé qui est un droit humain.

Cela ne signifie pas forcément qu'Amnesty International s'attellera à l'avenir à tous ces problèmes. La faim dans le monde et le déficit d'accès à des soins n'est pas nouvelle. D'autres organisations en ont fait leur mission qu'elles mènent à bien avec professionnalisme et efficacité.

Le mouvement décide de ses priorités de travail de façon démocratique. Les délégué-e-s de toutes les sections nationales se réunissent en assemblée et discutent les priorités du mouvement pour une durée d'une sizaine d'années.

Pour préparer la réunion de l'Assemblée mondiale d'août 2019, la section belge francophone a envoyé un mail à tou-te-s ses membres pour leur demander leur avis. Des centaines de réponses ont été formulées. Elles indiquent clairement que le changement climatique est une préoccupation largement partagée et qu'un appel existe pour s'y

engager en y ajoutant l'expertise d'Amnesty International : l'examen attentif des conséquences sur les droits humains, non seulement du changement climatique, mais aussi des mesures qui pourront être prises pour l'endiguer.

## LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS SONT-ILS DEVENUS ANTISPÉCISTES ?

Que les deux lettres centrales de « GAIA » se trouvent être précisément les initiales d'Amnesty International préfigure-t-il un rapprochement voire une fusion des causes ? Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Amnesty International reste une organisation de défense des droits humains qui se base sur le droit international et s'efforce de développer celui-ci. Cela signifie que son intérêt pour l'environnement est historiquement assujéti à l'effet de l'environnement sur l'accès des êtres humains à leurs droits humains. Ce n'est que dans la mesure où la dégradation de l'environnement a un impact sur l'accès des humains à l'alimentation, à la santé, à une vie digne, etc. qu'elle présente un intérêt aux yeux d'Amnesty International. Tant que pouvoir photographier un éléphant ou faire un câlin à un orang-outan ne sera pas considéré comme un droit humain, Amnesty ne militera pas pour leur préservation. (Ceci écrit sans porter aucun jugement sur les personnes qui se mobilisent à cette fin.)

Ceci posé, agissons par ailleurs que les droits humains sont une matière qui évolue. La Déclaration universelle des droits de l'homme n'évoque pas l'accès à l'eau. Des textes tels que la Convention d'Istanbul précisent et approfondissent les droits des femmes. On parle désormais de droits « de troisième génération » tels que le droit à l'environnement ou à l'auto-détermination des peuples. Si, demain, la biodiversité devient un droit humain en soi, c'est-à-dire qu'elle a une valeur en elle-même et non de façon indirecte via ses effets sur la santé, l'alimentation ou d'autres droits humains, alors elle pourra entrer dans le giron des préoccupations du mouvement qui décidera ensuite d'en faire, ou non, une priorité stratégique pour son travail.

On le voit : les droits humains sont aujourd'hui la boussole d'Amnesty. D'aucun-e-s militent pour que soient reconnus les droits des animaux. C'est sous leur impulsion, par exemple, que le Code civil français est modifié en février 2015. L'animal y est considéré comme un « être vivant doué de sensibilité » (nouvel art. 515-14) et non plus comme un « bien meuble » (art. 528) voire comme un « immeuble par destination » (art. 524). Les antispécistes considèrent que l'espèce à laquelle appartient un animal n'est pas un critère pertinent pour décider de la manière dont on doit le traiter et de la considération morale qu'on doit lui accorder. L'être humain étant une espèce animale comme les autres, il n'y a pas de raison, selon elles et eux, qu'elle ait davantage de droits que les autres animaux (de même qu'il n'y a pas de raison que les chatons, sous prétexte qu'ils sont trooooooop mignons, soient mieux traités que les araignées ou les cafards). Certain-e-s, à ce titre, réclament une extension des droits humains à tous les animaux ou, au moins l'octroi de droits fondamentaux à ces derniers.

Tout en respectant la liberté d'opinion de chacun-e de ses membres (et des autres êtres humains), ce n'est pas, aujourd'hui, le point de vue d'Amnesty International. L'organisation s'inscrit à cet égard davantage dans une perspective anthropocentrée héritée des grandes religions<sup>4</sup> que dans celle des philosophies précolombiennes<sup>5</sup>.

## INDIGNEZ-VOUS ET/OU REJOIGNEZ-NOUS ?

On est frappé par la publication de l'opuscule « Rejoignez-nous » publié par Greta Thunberg aux éditions Kero. Même format, même taille, même police de caractère du titre, que le célèbre « Indignez-vous » de Stéphane Hessel, paru en 2010 chez Indigène.

---

<sup>4</sup> La Genèse, livre commun aux trois grandes religions monothéistes (judaïsme, christianisme et islam), présente les choses ainsi (livre 1, versets 27 et 28) : « Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme. Dieu les bénit, et Dieu leur dit: Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'**assujétissez**; et **dominez** sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre. » (Les lettres grasses sont de la rédaction, pour souligner le propos.)

<sup>5</sup> En Amérique latine, le culte de Pachamama, déesse mère de la Terre, impose le respect de l'environnement et l'inscription harmonieuse de l'être humain dans celui-ci. On retrouve ce principe dans plusieurs tribus indiennes d'Amérique du Nord.



Parle-t-on de la même chose ?

Le point de vue est forcément différent. On ne parle pas pareillement quand on est un vieil homme de 92 ans, ancien Résistant, ancien rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ancien diplomate, pétri d'une culture à tomber raide, d'une part, ou une jeune fille de 16 ans, atteinte d'un syndrome d'Asperger, d'un trouble obsessionnel compulsif et d'un mutisme sélectif.

L'un évoque le système économique et le conflit israélo-palestinien ; l'autre le changement climatique.

La colère est la même, mais là où Stéphane Hessel mobilise des valeurs, rappelant à l'environnement celles qui lui tiennent à cœur, Greta Thunberg n'en dit rien. « Il y a un autre argument contre lequel je ne peux rien, le fait que "je suis juste une enfant et que nous ne devrions pas écouter les enfants". Cela peut facilement se résoudre : écoutez la science à la place. Parce que si tout le monde écoutait les scientifiques et les faits auxquels je me réfère tout le temps, personne n'aurait à m'écouter moi ou les centaines de milliers d'enfants en grève de l'école pour le climat, et ce partout dans le monde ».<sup>6</sup>

À Stéphane Hessel, éternel optimiste, et cultivateur d'espoir, qui aurait bien fait sienne la maxime d'Henri Michaux, « Ne désespérez jamais. Faites infuser davantage », Greta Thunberg répond : « Attendre encore ? Nous n'en avons plus le temps ! »

<sup>6</sup> Greta Thunberg, Rejoignez-nous, Kero, 2019, p. 31.